

**Compte Rendu audio conférence avec la Directrice
Lundi 15 juin 2020 : 15h30 – 17h30**

Précisions : Solidaires avait préalablement transmis toutes ses questions par écrit à la Direction (retranscrites ici en italique)

Nous aurons pu particulièrement apprécier, tout au long de cette audioconférence, une belle déclinaison linguistique sur le mode « on ne sait pas, on attend , on va réfléchir ». C'est rassurant.

1) Questions RH

La prime COVID

Nous sommes sollicités par les agent-es, auprès desquels les chefs de service commencent à communiquer sur le sujet de la prime COVID.

Les projets d'attribution de cette prime suscitent déjà beaucoup d'incompréhension et de sentiment d'injustice.

Je vous serais donc reconnaissante de nous préciser très rapidement les critères que vous avez retenus, ainsi que les marges de manœuvre laissées aux responsables d'unités.

Première remarque de la Directrice : « c'est surprenant que les agents soient déjà écoeurés et en colère alors qu'elle n'a pas été attribuée ». D'où l'intérêt qu'il y aurait eu à mieux communiquer sur le sujet, et plus tôt, comme nous l'avions demandé ! (Ou encore mieux, à revaloriser de manière pérenne les carrières de tous les agents...)

La directrice a donc détaillé le mode opératoire retenu, après avoir rappelé les conditions d'attribution prévus par le décret (en insistant bien sur « le surcroît significatif de travail »).

La liste des personnes ayant travaillé 15 jours et plus a été adressée à chaque chef de service. Celui ci devait indiquer en quoi l'agent avait eu un surcroît de travail , et, pour les télétravailleurs, « expliquer ce qu'ils avaient fait, en quantité et en qualité » (sic), puis classer les agents !! La directrice et son équipe ont ensuite déterminé les agents éligibles au vu de ces listes et des critères suivants :

- 20 jours de présentiel sur les 34 de la période du PCA
- 25 jours en télétravail ou présentiel
- une exception : le nombre de jours de travail retenus pour les services de Direction a été différent, afin que « le taux d'attribution par service soit équitable » Pour le dire autrement, compte tenu de leur fort taux de présence dans les services, ils auraient été surreprésentés dans l'attribution de la prime...
- le tout pondéré en fonction de la quotité personnelle de chaque agent, pour tenir compte notamment des temps partiels.

Ce qu'il faut retenir, donc : ce n'est pas parce qu'un chef de service n'a proposé personne qu'aucun agent du service ne sera retenu.

La liste a été transmise à la délégation inter régionale et sera traité directement par la centrale.

Nous n'en saurons donc pas plus à ce stade. Suite du feuilleton fin juillet.

Les congés de report 2019

« il semblerait qu'ils soient acquis » mais la DG rechercherait la solution technique la plus appropriée. Cela ne passera pas forcément par la réouverture du CET 2019. Là aussi, à suivre donc...

Les jours RTT/congés retirés

Les travaux ont été temporairement suspendus du fait de l'actualité RH chargée, mais ils reprennent. Après fiabilisation des données, le calcul sera fait à la Direction via une application nommée « calculette ». L'information sera alors reroutée aux agents par leur chef de service, et la ponction sera faite dans SIRHIUS.

Des collègues ayant fait une demande de réinjection des heures écrêtées en avril s'interrogent sur les délais de régularisation. Qu'en est il ?

Le service RH étant fortement sollicité à l'heure actuelle, il est possible que tous les fichiers reçus n'aient pas encore été traités.

Si un agent a plus de 12h de crédit d'heure, est-il autorisé exceptionnellement à prendre deux récup dans le mois ?

Le responsable du Pôle RH nous a indiqué avoir effectué une demande de dérogation à la Centrale, sans réponse à ce stade.

La direction est censée également se pencher à nouveau sur la question de la **régularisation des pointages** pour les personnes ayant effectué, lors du confinement, moins que leur quota horaire journalier. Les OS tiennent à s'assurer que la règle appliquée localement n'est pas moins favorable que celle prévue par les textes.

La reprise de la campagne d'évaluation ? c'est imminent, « on attend le feu vert »

Campagne de mutation : avec la disparition des CAPL, bonjour le flou !! La demande récurrente des OS d'obtenir les documents permettant l'élaboration du mouvement ? Circulez y'a rien à voir !

2) Questions liées aux restructurations

Les agents du PELP et du PTGC seront affectés au 01/09/2020 au CDIF de Molsheim. Les travaux envisagés sur le site ne seront pas terminés à cette date. De ce fait, au 01/09/2020, les agents resteront physiquement, et ce pour une durée indéterminée, sur leur ancienne résidence administrative. Il y aura donc pendant un temps une distorsion entre la situation administrative et la situation de travail réelle.

Comment les agents seront-ils couverts pendant cette période, notamment en cas d'accident de trajet ?

De même, si l'agent est amené à effectuer une demande de remboursement de frais de déplacements, quelle résidence de départ sera prise en compte ?

Là encore, la Direction « va y réfléchir ». Oui, ce serait bien.

Il nous a tout de même été certifié que les agents ne seraient pas pénalisés.

Et la reprise du NRP ? « j'attends les déclarations du DG », « je n'ai pas de visibilité ». Voilà voilà.....

3) Le Plan de Reprise d'Activité (PRA)

En semaine 24 (c'est à dire celle du 8 juin) , le taux d'agents présents était de 64 % , celui de télétravailleurs de 15,75 % (en baisse constante depuis le 11/05)

La reprise de l'accueil physique :

Tous les sites n'ont pas ouvert le 15 juin, certains n'étant pas encore dotés de tous les équipements de protection (distributeur de gel, plexiglas, marquage au sol). Les visières à destination des agents assurant l'accueil devraient être reçues mercredi.

Nous avons souligné la multiplicité des affiches devant les bâtiments, qui noie les usagers et brouille le message essentiel, à savoir la notion d'accueil exclusivement sur RDV et les coordonnées du service : des consignes claires ont-elles été rappelées aux chefs de service à ce sujet ?

Aux dires de la Direction, cela aurait dû déjà être fait. Cela va donc encore être rappelé. Il est tout de même dommage qu'une consigne de bon sens, si facile à mettre en œuvre, ne soit pas encore appliquée partout.

Qu'en est il de notre demande de vigiles pour le filtrage des usagers à la porte ?

3 sites bénéficient de vigiles depuis le 15 juin : Illkirch, Schiltigheim et Strasbourg Vosges. Ils sont chargés d'effectuer le filtrage entre les usagers pouvant entrer (rendez-vous, certains paiements) et ceux qui ne pourront pas entrer mais qui pourront laisser leurs coordonnées sur les fiches dédiées.

Des **services civiques** ont été rappelés afin d'effectuer l'accueil dit « d'orientation ». Il a été proposé à ceux en fin de contrat de les recruter jusqu'à la fin de l'été comme vacataires.

4) Point spécial sur le Centre Prélèvement Service (CPS)

(Le 11 juin les agents du CPS ont décidé de se mettre en grève et ont fait parvenir leurs revendications à la directrice)

L'intersyndicale du 67 vous a transmis le 11 juin une interpellation au nom des collègues du CPS, qui vous alertent à nouveau sur leurs conditions de travail et l'absence de reconnaissance dont ils souffrent : quelle réponse leur avez-vous apporté?

Pour résumer, agents du CPS, la Directrice ne voit pas le problème : les formations, vous en avez eu (petits veinards... de quoi vous plaignez vous?) , et en aurez encore si besoin. Les questions auxquelles vous devez répondre sont « très simples ». Ne serait ce pas vous qui vous mettriez un peu trop la pression ? ...

RDV est toutefois pris pour une audience associant agents , OS en intersyndicale et la direction dans les plus brefs délais.

Et pour finir en beauté ... après les « gugusses », une nouvelle trouvaille :

La question d'une nouvelle distribution de masques pour les prochains mois a été posée. En effet, les masques dont nous avons été dotés sont prévus pour 40 lavages, et sont censés ne pas être portés plus de 4h . Un agent venant en transports en commun peut donc en porter jusqu'à 4 par jours. La dotation peut donc être vite épuisée. Cette question a agacé le Responsable du Pôle RH, pour qui il faut « rester raisonnable ». Vous serez ravis d'apprendre, que la fourniture de masques pour les trajets , c'était une fleur qu'on vous a faite pour palier les pénuries dans les commerces, mais que maintenant, si vous en voulez , vous vous « prenez par la main » et vous allez vous en acheter vous- même. Et changer de masque en arrivant au bureau , quelle idée : « on ne lave pas ses chaussettes quand on arrive au boulot ». Tout est dit, rien à ajouter.